



Scouts et Guides
Pluralistes de Belgique asbl
38, Avenue de la Porte de Hal
1060 Bruxelles.



Protection et conservation du patrimoine de l'Unité.

Les SGP confient au soussigné (nom, prénom du RU) _____

la gestion du groupe local (n° et nom de l'Unité) _____

et de ses biens constitués

- de son matériel (dont une liste sera dressée en deux exemplaires signés),
- de ses locaux,
- des différents comptes bancaires (banque ou CCP : en annexe, préciser le/les n° de compte, l'adresse de l'agence, le montant mis à la disposition au moment de la prise de fonction),
- et de l'argent liquide appartenant à l'Unité.

Le soussigné (nom, prénom du RU) _____ s'engage sur l'honneur :

- à ne pas ouvrir un autre compte sans l'accord préalable du Conseil Fédéral ;
- à laisser tous les avoirs de l'Unité sur ses comptes ;
- à ce que les fonds récoltés au profit de l'Unité par ses membres soient versés sur le compte de l'Unité
- à gérer les avoirs de l'unité en bon père de famille ;
- à effectuer tous les achats au nom de l'ASBL SGP unité ;
- à remettre chaque année pour le 31/08, à l'échelon régional ou à défaut fédéral :
 - les comptes de l'Unité (recettes et dépenses),
 - la liste des biens et avoirs de l'Unité ;
- à restituer à son successeur ou aux S.G.P., le groupe local, les locaux, le matériel, les biens, les comptes et l'argent liquide dès que sa mission prend fin (à son initiative ou à celle de son référent qui représente les S.G.P.).

Signature du RU
(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature du référent, représentant les S.G.P.

Prénom et nom du référent :

Date : _____ / _____ / _____

Note : La copie de ce document doit être transmise par le référent au siège des S.G.P.